

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2029

21 août 2008

SOMMAIRE

Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	97349	Giegiulux S.A.	97351
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	97361	Grant Finance & Co S.A.	97376
Amyrtee Investissement S.A.	97371	Horizon Marine S.A.	97352
Avicenna International Soparfi S. à r.l. ...	97346	ICGS-Gemco S.à r.l.	97390
Baumann & Partners S.A.	97369	Inspicio S. à r.l.	97361
Burlington Properties S.A.	97352	Ivorlux	97392
Capeste Holding Sàrl	97378	Liftor S.A.	97392
CEREP II S. à r.l.	97349	Lux Applications S.à r.l.	97372
Chelsea GCA Realty Luxembourg S.à r.l.	97379	Master Holding S.A.	97366
Chequer Finance 1 S.A.	97367	Montebello Development S.A.	97371
CLS Palisade S.à r.l.	97374	Novinvest US Holding S.A.	97373
Compagnie Européenne et Africaine de Bois S.A.	97377	Novinvest US S.A.	97373
CTU Holding S.à r.l.	97351	Paisley S.à r.l.	97374
Dafofin Five S.A.	97376	PO Participations S.à r.l.	97388
Dafofin Four S.A.	97377	Ristretto Managers S.à r.l.	97360
Dafofin Three S.A.	97378	S Beta S.à r.l.	97381
Dafofin Two S.A.	97376	Schroeder Frères Sàrl	97377
EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Sechste (6.) S.e.c.s.	97380	Security Capital (EU) Management Hol- dings S.A.	97375
EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Vierte (4.) S.e.c.s.	97352	S.S.I. Holding A.G.	97351
Eurodom S.A.	97367	Start People S.A.	97367
Eurofind Food S.A.	97346	Start People S.A.	97346
Façades et Plafonnages Paiva Sàrl	97372	Stephens & Sons Holding S.A.	97379
Findim Group S.A.	97378	Stephens & Sons Holding S.A.	97376
Georges Rech Luxembourg S.à r.l.	97379	T Alpha S.à r.l.	97353
Gespart S.A.	97378	Trimline Holding S.A.	97377
		UPA - Union des Propriétaires d'Avions	97379

Eurofind Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.640.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 mai 2008

Le Conseil d'Administration décide d'élire Monsieur Christophe DUBRULLE, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 CROIX, en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Son mandat viendra dès lors à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

EUROFIND FOOD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008098050/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Start People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 27.901.

Comptes annuels pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098011/9276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00594. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Avicenna International Soparfi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 116.494.

In the year two thousand and eight, on the twenty second day of July.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI Sàrl., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés at Luxembourg, section B number 116.494, incorporated under the name of HARLESDEN EUROPE, S.à r.l. by deed of the notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, on 9 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1427 of 25 July 2006, modified in AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI Sàrl by deed of the same notary on 24 October 2006, published in the Mémorial C, number 2452 of 30 December 2006, (hereafter: "the Company"),

The Extraordinary General Meeting is declared open and is presided by Mr Claude PRAT, retiree, residing at L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo. Mr PRAT will also act as secretary to the meeting.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jonathan BEGGIATO, accountant, with professional address in 31, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- 1.- Decision to wind up the company and put the company into liquidation.
- 2.- Appointment of a liquidator and determination of the powers of the liquidator.
- 3.- To grant discharge to the manager.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by

the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- That a convening notice to the meeting was sent to each of the shareholders of the Company per registered mail;

IV. That according to the attendance list, out of 500 shares, having each a par value of 25 Euro, 395 shares are present or represented at the Meeting,

V. That the quorum of shareholders as required by law is present or represented at the present meeting;

VI. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then, after deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the dissolution of the Company AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI Sàrl and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as single liquidator of the Company:

Mr Alexander TITOMIROV, director, born on 30 January 1960 in St Petersburg (Russia) with address at RMC, Apt 101, 16, bd Princesse Charlotte, 98 000 Monaco.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance, however, with the provisions of the Luxembourg law on commercial companies.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant discharge to the manager of the Company for the execution of his mandate.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI Sàrl., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 116.494, constituée sous la dénomination HARLESDEN EUROPE, S.à r.l suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1427 du 25 juillet 2006, modifiée en AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI Sàrl, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2452 du 30 décembre 2006 (ci-après: "la Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Claude PRAT, retraité, demeurant à L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo, faisant également fonction de secrétaire,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement au 31, Val Ste Croix L-1371 Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Décision de dissoudre la société et de prononcer sa liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 3.- D'accorder décharge au gérant.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III. -Les associés ont été convoqués à assister à la présente assemblée générale par lettre recommandée;

IV. Il résulte de ladite liste de présence que des 500 parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 25 euros, 395 parts sociales sont présentes ou représentées à l'Assemblée;

V. Que le quorum requis par la législation est présent représenté à la présente Assemblée;

VI. En conséquence, la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Ensuite, Après délibération, l'Assemblée Générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide de procéder à la dissolution de la société AVICENNA INTERNATIONAL SOPARFI Sàrl et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide de nommer comme liquidateur de la Société:

Monsieur Alexander TITOMIROV, administrateur, né le 30 janvier 1960 à St Petersburg (Russie), demeurant à RMC, Apt 101, 16, bd Princesse Charlotte, 98 000 Monaco.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de faire inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires, telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés décide d'accorder décharge au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Prat, Beggiato, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31080. - Reçu: douze euros (€ 12.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 juillet 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008097893/241/131.

(080113138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 848.779.967,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées au 25 juin 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 25 juin 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008098056/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS12024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.559.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CEREP II, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, and having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19801, USA and registered with the Delaware Division of Corporation under number 3958584, hereby represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

CEREP II Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.558, hereby represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "CEREP II S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559 and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 13 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 888 dated 13 September 2005 (page 42588). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 29 March 2007 and published in the Mémorial number 1612, dated 1st August 2007 (page 77356).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The shareholders resolve to amend article 10 of the Articles of the Company in order to clarify the representation of the Company towards third parties, and consequently resolve to give it the following wording:

" **Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont Comparu:

CEREP II, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'état du Delaware, et ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19801, USA et immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporation sous le numéro 3958584, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

CEREP II Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.558, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les dites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "CEREP II S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.559 et constituée selon un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, prénommé, daté du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 888 en date du 13 septembre 2005 (page 42588). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial numéro 1612, en date du 1^{er} août 2007 (page 77356).

Lesquelles parties comparantes représentant l'intégralité du capital social ont requis du notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 10 des Statuts de la Société afin de clarifier la représentation de la Société vis-à-vis des tiers, et en conséquence décident de donner à cet article la teneur suivante:

" **Art.10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille Euro.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à Luxembourg, à la date figurant en en-tête du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au/à la mandataire des parties comparantes, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci/celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 11 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28653. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008097904/211/92.

(080112766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Giegiulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 58.458.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 juillet 2008 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008098060/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

CTU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.991.250,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.000.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la société en date du 5 mai 2008

L'associé de la Société, a décidé comme suit:

- de transférer le siège de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet rétroactif au 3 juillet, 2007;
- d'accepter la démission de Jayson Charles Cyr en tant que Gérant de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Stephen Briggs, né le 24 septembre 1958 à New York, Etats Unis, résidant professionnellement au 200, West Madison Street, Suite 1700, IL 60606 Chicago, Etats Unis, en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008098058/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

S.S.I. Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 47.907.

Constituée par-devant M^e Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 395 du 13 octobre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 avril 1996, acte publié au Mémorial C no 376 du 6 août 1996 et en date de 24 décembre 1999, acte publié au Mémorial C no 306 du 26 avril 2000. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé en date du 16 octobre 2000, avis publié au Mémorial C n^o 390 du 11 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.S.I. HOLDING A.G.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098053/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10329. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Burlington Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.792.

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été dénoncé avec effet au 10 juillet 2008.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Charles KAUFHOLD

Domiciliataire

Référence de publication: 2008098068/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Horizon Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.808.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 31 mars 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire, le Conseil décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} avril 2008 du Forum Royal, boulevard Royal 25c, 4^o étage L-2449 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

POUR INSCRIPTION

REQUISITION

Signature

Référence de publication: 2008098069/8214/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Vierte (4.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.525.

AUSZUG

der Gründungsurkunde der Firma

EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Vierte (4.) S.e.c.s.

Société en commandite simple, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, gegründet unter Privatschrift am 14. Dezember 2007.

Gesellschaftszweck

Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern sowie die Finanzierung von Lizenzen und Prozessen in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist ausserdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen. Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Gesellschafter und Kapitalanteile

1) EKIAM Management S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, Komplementär,	100,- €
2) Herr Alexander SZLAMENKA, Apotheker, wohnhaft in D-35768 Siegbach, Am Weiherberg 8, geboren in Dillenburg (D) am 05.08.1961, Kommanditist,	<u>275.000,-*</u>
TOTAL: zweihundertfünfundsiebzigtausend einhundert Euro	275.100,-

* Dieser Anteil wurde in Höhe von 10% eingezahlt.

Die EKIAM Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen.

Geschäftsführung, Vertretung

(1) Die EKIAM Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der EKIAM Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die EKIAM Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen....

(3) Wenn in eiligen Fällen die EKIAM Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft

Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr endet am 31.12. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (verkürztes Geschäftsjahr).

Kündigung der Gesellschaft

Die ordentliche Kündigung des Gesellschaftsvertrages ist vor Ablauf des 31.12.2014 ausgeschlossen, es sei denn, es liegt ein wichtiger Grund vor. Danach kann mit einer Frist von 3 Monaten zum Schluss eines jeden Kalenderjahres ordentlich gekündigt werden.

Liquidation der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird außer in den sonst in diesem Gesellschaftsvertrag genannten Fällen aufgelöst, wenn die Gesellschafter es mit 75% ihrer Stimmen beschließen.

Nach Ablauf des 31.12.2014 wird die Gesellschaft aufgelöst, wenn die Gesellschafter es mit der einfachen Mehrheit ihrer Stimmen beschließen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch die EKIAM Management S.à r.l.

Vollmachten für das Mémorial oder Handelsregister

Der Kommanditist erteilt hiermit der EKIAM Management S.à r.l. Vollmacht, die Gesellschaft ins Memorial oder luxemburgische Handelsregister anzumelden. Es wird der EKIAM Management S.à r.l. ausdrücklich gestattet, hierzu Untervollmachten an Notare, Rechtsanwälte, Wirtschaftsprüfer oder Steuerberater zu erteilen. Des Weiteren ist die EKIAM Management S.à r.l. bevollmächtigt, verkürzte Fassungen dieses Gesellschaftsvertrages anzufertigen, um diese beim Mémorial einzuregistrieren.

Münsbach, den 7. Juli 2008.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Unterschrift

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008097965/820/67.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

T Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.552.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty first day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DH ProjectCo 2 S.à r.l, a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg commercial register under number RCS Luxembourg B 136.671 represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 17th July 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company T Alpha S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1^{er} . Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "T Alpha S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening

notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding Signatures.

8. 1 The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-a-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

8. 2 The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any one of the managers.

Art. 9. Liability Managers, indemnification.

9. 1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9. 2 Subject to the exceptions and limitations listed in article, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9. 3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

9. 3. 1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9. 3. 2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9. 3. 3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

9. 4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9. 5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for

collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital. In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2009.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, DH ProjectCo 2 S.à r.l. and the notary, has subscribed and entirely paid-up the twelve hundred five hundred (12,500) shares. Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Laurent Belik, Company administrator, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 2 September 1974, Ixelles, Belgium
Graeme Stening, General Counsel, 135, MacDonald Road, The Gables, Lightwater, United Kingdom, 10 May 1964, Chertsey, England

Cedric B. Stebel, Company administrator, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 5 May 1977 Virton, Belgium

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DH ProjectCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS Luxembourg B 136.671, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 17 juillet 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée T Alpha S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «T Alpha S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des instruments de dettes) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.

8.1 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique s'il y a un gérant unique, par le conseil de gérance ou par chacun des gérants.

Art. 9. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

9.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société. Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable. A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, une décision concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis. A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés se tiendra le dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, DH ProjectCo2 S.à.r.l., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Profession, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Laurent Belik, Administrateur de sociétés, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 25 septembre 1974, Ixelles, Belgique

Graeme Stening, Conseiller Général, 135, MacDonald Road, The Gables, Lightwater, Royaume Uni, 10 mai 1964, Chertsey, Angleterre

Cedric B. Stebel, Administrateur de sociétés, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 5 mai 1977, Virton, Belgique

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. LAC/2008/ 30836. - Reçu à 0,5%: soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-quatre juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008097960/242/390.

(080112983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Ristretto Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.669.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datés au 25 juin 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 25 juin 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008098095/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS12020. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 640.589.520,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datés au 25 juin 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 25 juin 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008098093/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS12019. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Inspicio S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.345.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.460.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Inspicio S. à r.l." (the "Company") a private limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.460 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 1st of February 2008, by the undersigned notary and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 688, p. 33015, on 20th of March 2008.

The meeting elects as president Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, with the same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with the same professional address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 43,450,000 registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company (the "Shares") are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the nominal value of the existing Shares from GBP 0.1 (ten Penny) per Share to GBP 0.01 (one Penny) per Share by splitting each existing Share into ten Shares to be allocated to the current owner of each such split Share and thus by increasing the number of Shares from forty-three million four hundred fifty thousand (43,450,000) Shares to four hundred thirty-four million five hundred thousand (434,500,000) Shares having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each.

2. Amendment of article 5.1 of articles of association of the Company.

3. Acknowledgment of contemplated transfers relating to certain Shares of the Company between some of the existing Shareholders of the Company.

4. Conversion of 2,500,000 Series 2 Shares held by Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited into 2,500,000 Series 1 Shares, effective upon the above-mentioned transfer becoming effective.

5. Amendment to the definitions of Series 1 Shares and Series 2 shares in chapter VIII - Definitions of the articles of association of the Company which shall read as follows:

"Series 1 Shares: Has the meaning given to them in any minutes of the extraordinary shareholders' resolutions of the Company and also refers to the Shares designated as "A ordinary shares" under an investment agreement that may be entered into from time to time between inter alia the Company and the shareholders."

"Series 2 Shares: Has the meaning given to them in any minutes of the extraordinary shareholders' resolutions of the Company and also refers to the Shares designated as "B ordinary shares" under an investment agreement that may be entered into from time to time between inter alia the Company and the shareholders."

6. Miscellaneous.

Then the extraordinary general meeting of the Shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to change the nominal value of the existing Shares from GBP 0.1 (ten Penny) per Share to GBP 0.01 (one Penny) per Share by splitting each existing Share into ten Shares to be allocated to the current owner of each such split Share and thus by increasing the number of Shares from forty-three million four hundred fifty thousand (43,450,000) Shares to four hundred thirty-four million five hundred thousand (434,500,000) Shares having a nominal value of GBP 0.01 (one Penny) each.

Second resolution

The general meeting of the Shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"5.1 The issued share capital of the Company is set at GBP 4,345,000.- (four million three hundred forty-five thousand Great Britain Pound) represented by:

- (1) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "A" shares (the "Class A Shares");
- (2) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "F" shares (the "Class F Shares");
- (7) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "G" shares (the "Class G Shares");
- (8) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "H" shares (the "Class H Shares");
- (9) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- (10) 43,450,000 (forty-three million four hundred fifty thousand) class "J" shares (the "Class J Shares");

with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares".

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders acknowledges that it is contemplated that certain Shares of the Company be transferred as follows (the "Transfers"):

- (1) 1,492,570 Shares (to be split proportionally between each Class of Shares) to be transferred from 3i Nominees Limited to Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited;
- (2) 163,510 Shares (to be split proportionally between each Class of Shares) to be transferred from 3i PVLP Nominees Ltd to Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited;
- (3) 487,740 Shares (to be split proportionally between each Class of Shares) to be transferred from 3i EFV Nominees a Ltd to Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited; and
- (4) 540,640 Shares (to be split proportionally between each Class of Shares) to be transferred from 3i EFV Nominees b Ltd to Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to convert 2,500,000 Series 2 Shares held by Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited (the "Nominee") into 2,500,000 Series 1 Shares, effective upon the above-mentioned Transfers becoming effective.

The extraordinary general meeting of the Shareholders acknowledges that further to the above-mentioned split, re-classification and Transfers, the existing Shares are designated into Series 1 Shares and Series 2 Shares for the purposes of article 7 of the articles of association of the Company, as follows:

Series 1 shares

Shares held by:	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares
Nominee	6,250,000	6,250,000	6,250,000	6,250,000	6,250,000
SG Hambros Trust Company (Channel Islands) Limited . .	1,950,000	1,950,000	1,950,000	1,950,000	1,950,000
Shares held by:	Class F Shares	Class G Shares	Class H Shares	Class I Shares	Class J Shares
Nominee	6,250,000	6,250,000	6,250,000	6,250,000	6,250,000
SG Hambros Trust Company (Channel Islands) Limited . .	1,950,000	1,950,000	1,950,000	1,950,000	1,950,000

Series 2 shares

Shares held by:	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares
Nominee	393,436	393,436	393,436	393,436	393,436
SG Hambros Trust Company (Channel Islands) Limited . .	245,950	245,950	245,950	245,950	245,950
3i EFV Nominees a Ltd	7,106,056	7,106,056	7,106,056	7,106,056	7,106,056
3i EFV Nominees b Ltd	7,876,796	7,876,796	7,876,796	7,876,796	7,876,796
3i Nominees Limited	17,245,493	17,245,493	17,245,493	17,245,493	17,245,493
3i PVLP Nominees Ltd	2,382,269	2,382,269	2,382,269	2,382,269	2,382,269
Shares held by:	Class F Shares	Class G Shares	Class H Shares	Class I Shares	Class J Shares
Nominee	393,436	393,436	393,436	393,436	393,436
SG Hambros Trust Company (Channel Islands) Limited . .	245,950	245,950	245,950	245,950	245,950
3i EFV Nominees a Ltd	7,106,056	7,106,056	7,106,056	7,106,056	7,106,056
3i EFV Nominees b Ltd	7,876,796	7,876,796	7,876,796	7,876,796	7,876,796
3i Nominees Limited	17,245,493	17,245,493	17,245,493	17,245,493	17,245,493
3i PVLP Nominees Ltd	2,382,269	2,382,269	2,382,269	2,382,269	2,382,269

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the Shareholders resolves to amend the definitions of Series 1 Shares and Series 2 Shares in chapter VIII-Definitions of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

"Series 1 Shares: Has the meaning given to them in any minutes of the extraordinary shareholders' resolutions of the Company and also refers to the Shares designated as "A ordinary shares" under an investment agreement that may be entered into from time to time between inter alia the Company and the shareholders."

"Series 2 Shares: Has the meaning given to them in any minutes of the extraordinary shareholders' resolutions of the Company and also refers to the Shares designated as "B ordinary shares" under an investment agreement that may be entered into from time to time between inter alia the Company and the shareholders."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "Inspicio S. à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.460 et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte notarié du 1^{er} février 2008, du notaire soussignée, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 688, p. 33015 du 20 mars 2008.

L'assemblée choisit comme président Madame Corinne PETIT, employée privée, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés (les "Associés"), ainsi que le nombre de parts sociales détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée ainsi que le notaire. Cette liste, ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte.

II. Il résulte de ladite liste de présence que les 43.450.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société (les "Parts Sociales") sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Les associés déclarent avoir été dûment informés à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée régulièrement constituée peut ainsi valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la valeur nominale des Parts Sociales existantes de GBP 0,10 (dix Penny) par Part Sociale en GBP 0,01 (un Penny) par Part Sociale, en partageant chaque Part Sociale existante en dix Parts Sociales à répartir au propriétaire actuel de chaque Part Sociale partagée et en augmentant ainsi le nombre de Parts Sociales de 43.450.000 (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) Parts Sociales en 434.500.000 (quatre cent trente-quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Prise de connaissance des transferts relatifs à certaines Parts Sociales de la Société entre des Associés existants de la Société.

4. Conversion de 2.500.000 Parts Sociales de Série 2 détenue par Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited en 2.500.000 Parts Sociales de Série 1, avec effet au moment de la prise d'effet des transferts mentionnés ci-dessus.

5. Modification des définitions de Séries 1 de Parts Sociales et Séries 2 de Parts Sociales au chapitre VIII - Définitions des statuts de la Société, qui devront être lues comme suit:

"Parts Sociales de Séries 1: a le sens qui lui est donné dans les procès verbaux des résolutions extraordinaires des associés de la Société et se rapporte également aux Parts Sociales désignées comme "Parts Sociales Ordinaires A" dans un contrat d'investissement conclu de temps à autre entre, entre autre, la Société et les associés."

"Parts Sociales de Séries 2: a le sens qui lui est donné dans les procès verbaux des résolutions extraordinaires des associés de la Société et se rapporte également aux Parts Sociales désignées comme "Parts Sociales Ordinaires B" dans un contrat d'investissement conclu de temps à autre entre, entre autre, la Société et les associés."

6. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été unanimement prises par l'assemblée générale des Associés de la Société:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de changer la valeur nominale des Parts Sociales existantes de GBP 0,10 (dix Pence) par Part Sociale en GBP 0,01 (un Penny) par Part Sociale, en partageant chaque Part Sociale existante en dix Parts Sociales à répartir au propriétaire actuel de chaque Part Sociale partagée et en augmentant ainsi le nombre de Parts Sociales de 43.450.000 (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) Parts Sociales en 434.500.000 (quatre cent trente-quatre millions cinq cent mille) Parts Sociales ayant une valeur nominale de GBP 0,01 (un Penny) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

"5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 4.345.000,- (quatre millions trois cent quarante-cinq mille Livres Stirling), représenté comme suit:

(1) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),

(2) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),

(3) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),

(4) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),

(5) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),

(6) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),

(7) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),

(8) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),

(9) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et

(10) 43.450.000,- (quarante-trois millions quatre cent cinquante mille) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés reconnaît que certaines Parts Sociales de la Société sont transférées comme suit (les "Transferts"):

(1) 1.492.570 Parts Sociales (partagées proportionnellement entre chaque Catégorie de Parts Sociales) à transférer de 3i Nominees Limited à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited;

(2) 163.510 Parts Sociales (partagées proportionnellement entre chaque Catégorie de Parts Sociales) à transférer de 3i PVLP Nominees Ltd à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited;

(3) 487.740 Parts Sociales (partagées proportionnellement entre chaque Catégorie de Parts Sociales) à transférer de 3i EFV Nominees a Ltd à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited; et

(4) 540.640 Parts Sociales (partagées proportionnellement entre chaque Catégorie de Parts Sociales) à transférer de 3i EFV Nominees b Ltd à Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de convertir 2.500.000 Parts Sociales de Série 2 détenue par Inspicio Employee Share Scheme Nominee Limited (le "Nominee") en 2.500.000 Parts Sociales de Série 1, avec effet au moment de la prise d'effet des Transferts mentionnés ci-dessus.

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide ensuite de reconnaître que suite à la conversion, la re-classement et les Transferts ci-dessus mentionnés, les Parts Sociales existantes sont désignées en Parts Sociales de Série 1 et Parts Sociales de Série 2 pour l'objet de l'article 7 des statuts de la Société, comme suit:

Parts sociales de série 1

Parts Sociales détenues par:	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts
	Sociales A	Sociales B	Sociales C	Sociales D	Sociales E
Nominee	6.250.000	6.250.000	6.250.000	6.250.000	6.250.000
SG Hambros Trust Company (Channel Islands) Limited . .	1.950.000	1.950.000	1.950.000	1.950.000	1.950.000
Parts Sociales détenues par:	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts
	Sociales F	Sociales G	Sociales H	Sociales I	Sociales J
Nominee	6.250.000	6.250.000	6.250.000	6.250.000	6.250.000
SG Hambros Trust Company (Channel Islands) Limited . .	1.950.000	1.950.000	1.950.000	1.950.000	1.950.000

Parts sociales de série 2

Parts Sociales détenues par:	Parts	Parts	Parts	Parts	Parts
	Sociales A	Sociales B	Sociales C	Sociales D	Sociales E
Nominee	393.436	393.436	393.436	393.436	393.436
SG Hambros Trust Company (Channel Islands) Limited . .	245.950	245.950	245.950	245.950	245.950
3i EFV Nominees a Ltd	7.106.056	7.106.056	7.106.056	7.106.056	7.106.056
3i EFV Nominees b Ltd	7.876.796	7.876.796	7.876.796	7.876.796	7.876.796
3i Nominees Limited	17.245.493	17.245.493	17.245.493	17.245.493	17.245.493
3i PVLP Nominees Ltd	2.382.269	2.382.269	2.382.269	2.382.269	2.382.269
 Parts Sociales détenues par:	 Parts	 Parts	 Parts	 Parts	 Parts
	Sociales F	Sociales G	Sociales H	Sociales I	Sociales J
Nominee	393.436	393.436	393.436	393.436	393.436
SG Hambros Trust Company (Channel Islands) Limited . .	245.950	245.950	245.950	245.950	245.950
3i EFV Nominees a Ltd	7.106.056	7.106.056	7.106.056	7.106.056	7.106.056
3i EFV Nominees b Ltd	7.876.796	7.876.796	7.876.796	7.876.796	7.876.796
3i Nominees Limited	17.245.493	17.245.493	17.245.493	17.245.493	17.245.493
3i PVLP Nominees Ltd	2.382.269	2.382.269	2.382.269	2.382.269	2.382.269

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des Associés décide de modifier les définitions de Parts Sociales de Séries 1 et de Parts Sociales Séries de 2 au chapitre VIII - Définitions des statuts de la Société, qui devront être lues comme suit:

"Parts Sociales de Séries 1: a le sens qui lui est donné dans les procès verbaux des résolutions extraordinaires des associés de la Société et se rapporte également aux Parts Sociales désignées comme "Parts Sociales Ordinaires A" dans un contrat d'investissement conclu de temps à autre entre, entre autre, la Société et les associés."

"Parts Sociales de Séries 2: a le sens qui lui est donné dans les procès verbaux des résolutions extraordinaires des associés de la Société et se rapporte également aux Parts Sociales désignées comme "Parts Sociales Ordinaires B" dans un contrat d'investissement conclu de temps à autre entre, entre autre, la Société et les associés."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dont le notaire connaît les nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008, LAC/2008/20544. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008097889/5770/292.

(080112948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Master Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 16.599.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 9 juillet 2008

Résolution unique

Le conseil d'administration décide que Monsieur Didier Mc Gaw, demeurant à 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, président du conseil d'administration de la Société jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2008098101/651/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Start People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 27.901.

Il résulte de l'extrait du procès verbal du Conseil d'Administration de START PEOPLE S.A. du 19 mai 2008:

1 - DEMISSION D'ADMINISTRATEUR DELEGUE:

- Monsieur Ronald ICKE, né le 8 mars 1957 à Castricum PAYS-BAS, résident PJ Oudweg, 61 NL-1314 ALMERE démissionne de son poste d'administrateur délégué avec effet au 19 mai 2008.

2 - PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- Monsieur Ronald ICKE, né le 8 mars 1957 à Castricum PAYS-BAS, résident PJ Oudweg, 61 NL-1314 ALMERE, Administrateur, est nommé Président du Conseil d'Administration avec effet au 19 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098100/9276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00651. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Eurodom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.684.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 31 juillet 2008

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé au siège social le 31 juillet 2008, que:

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Paul MICHONNEAU demeurant 114, route d'Echternach L-1453 Luxembourg, et de la société PARGESTION SA ayant son siège social 39, avenue Monterey L-2163 Luxembourg de leur poste d'administrateur et la démission de Monsieur Jean-Marc THYS de son poste d'administrateur délégué au sein de la société.

L'assemblée confirme le mandat de Monsieur Jean-Marc THYS demeurant 3, rue Bellevue L-1227 Luxembourg en qualité d'administrateur unique pour une période de six ans.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098109/1102/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Chequer Finance 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.640.

In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CHEQUER CAYMAN LTD", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South

Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Companies under number 212669,

referred to hereafter as the "Sole Shareholder",

represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder and owner of "CHEQUER FINANCE 1 S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 24, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company").

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of six thousand and five hundred British Pounds (GBP 6,500.-), so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand British Pounds (GBP 25,000.-) up to thirty-one thousand and five hundred British Pounds (GBP 31,500.-) by the issue of six thousand and five hundred (6,500) shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The six thousand and five hundred (6,500) new shares are subscribed by "CHEQUER CAYMAN LTD", prenamed, by a contribution in cash of six thousand and five hundred British Pounds (GBP 6,500.-).

The total contribution of six thousand and five hundred British Pounds (GBP 6,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand and five hundred British Pounds (GBP 31,500.-), divided into thirty-one thousand and five hundred (31,500) shares with a nominal value of one British Pounds (GBP 1.-) each, fully paid up (by 100 %)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"CHEQUER CAYMAN LTD", a limited liability company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands, and registered at the Registrar of Companies under number 212669,

désignée ci-après comme l'«Actionnaire Unique»;

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «CHEQUER FINANCE 1 S.A.», ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 2008, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six mille cinq cents British Pounds (GBP 6.500.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille British Pounds (GBP 25.000.-) jusqu'à trente et un mille cinq cents British Pounds (GBP 31.500.-) et ce par la création et l'émission de six mille cinq cents (6.500) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un British Pound (GBP 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les "Nouvelles Actions").

Les six mille cinq cents (6.500) Nouvelles Actions sont souscrites par «CHEQUER CAYMAN LTD», prénommée, payées par un apport en numéraire d'un montant de six mille cinq cents British Pounds (GBP 6.500.-).

L'apport de six mille cinq cents British Pounds (GBP 6.500.-) est entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille cinq cents British Pounds (GBP 31.500.-), divisé en trente et un mille cinq cents (31.500) actions nominatives d'une valeur nominale d'un British Pound (GBP 1.-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ladite comparante ainsi que le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9306. — Reçu quarante Euros quatre-vingt-sept Cents (8.173,38.- à 0,5 % = 40,87.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008097901/239/101.

(080112792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

L'an deux mille huit. Le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAUMANN & PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138247, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1274 du 26 mai 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Edoardo Carlo PICCO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la mise en oeuvre de toutes opérations en rapport avec les activités de gérant de fortune, telles que définies à l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toute forme que ce soit et pour toutes opérations qui y sont liées, y incluses, sans être limitées à, les activités de conseiller en opérations financières, courtier et commissionnaire tel que respectivement définies aux articles 24, 24-1 et 24-2 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

2.- Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années."

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la mise en oeuvre de toutes opérations en rapport avec les activités de gérant de fortune, telles que définies à l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toute forme que ce soit et pour toutes opérations qui y sont liées, y incluses, sans être limitées à, les activités de conseiller en opérations financières, courtier et commissionnaire tel que respectivement définies aux articles 24, 24-1 et 24-2 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années."

Troisième résolution

L'assemblée constate que l'administrateur Monsieur Edoardo Carlo PICCO est né à Vercelli (Italie), le 17 mai 1961.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: PICCO - GIANELLO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2008. Relation GRE/2008/3021. — Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008097897/231/74.

(080112989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

**Amyrtee Investissement S.A., Société Anonyme,
(anc. Montebello Development S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 135.230.

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTEBELLO DEVELOPMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 8 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl GUÉNARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc KOLTES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alban HERPE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la société en AMYRTEE INVESTISSEMENT S.A.

- Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en AMYRTEE INVESTISSEMENT S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de AMYRTEE INVESTISSEMENT S.A."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GUÉNARD, J.-M. KOLTES, A. HERPE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2008. LAC/2008/30509. - Reçu: douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008097880/220/52.

(080112686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

**Lux Applications S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Façades et Plafonnages Paiva Sàrl).**

Siège social: L-9166 Mertzig, 7A, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 106.436.

L'an deux mil huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A COMPARU:

Monsieur Antonio LOPES PAIVA, entrepreneur de construction, né à Sobral de San Miguel (Portugal), le 24 novembre 1949, demeurant à L-9355 Bettendorf, 22, route de Diekirch.

Le comparant a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "FACADES ET PLAFONNAGES PAIVA, S.à r.l.", ayant son siège social à L-9166 Mertzig, 7A, Zone Industrielle, constituée sous la dénomination BASILI & MICHAELI, SUCC. KARGER & MICHAELI, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 27 du 14 janvier 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte portant notamment adoption de la dénomination "BASILI, S.à r.l." reçu par le prédit Maître Marc Cravatte, en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 151 du 17 février 2000, suivant acte portant adoption de la dénomination actuelle reçu par le prédit Maître Marc Cravatte, en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 744 du 10 octobre 2000, et suivant résolutions portant notamment conversion du capital en euros prises en assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 27 juin 2002, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, numéro 1308 du 10 septembre 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 106.436.

La société a été mise en liquidation suivant assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 216 du 20 février 2007 et Monsieur Antonio LOPES PAIVA a été nommé liquidateur.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent à l'associé unique Monsieur Antonio LOPES PAIVA, prénommé.

III.- Monsieur Antonio LOPES PAIVA, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de "LUX APPLICATIONS S.à r.l.". "

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: Antonio LOPES PAIVA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29219. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 23 juillet 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008097879/222/48.

(080113004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

**Novinvest US S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Novinvest US Holding S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 84.157.

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOVINVEST US HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, 16, bd Emmanuel Servais, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 25 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 25 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Karl GUÉNARD, directeur adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'objet social de holding 29 en soparfi.
- 2) Modification de l'article 2 et 14 des statuts.
- 3) Changement de la dénomination de la société en NOVINVEST US S.A. et modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société d'un objet «Holding 29» en objet «Soparfi»

Deuxième résolution

En conséquence l'article 2 et 14 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

« **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en NOVINVEST US S.A.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NOVINVEST US S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LOUTSCH, D. SABBATUCCI, K. GUÉNARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008, LAC/2008/27823. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008097878/220/71.

(080112618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

**CLS Palisade S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Paisley S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.155.

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CLS LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg B 110.163),

here represented by Mrs Sandra CALVARUSO, manager, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 14th, 2008.

The said proxy- after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PAISLEY S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare incorporated by a notarial deed on the 9th of March 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 881 of May 15th, 2007,

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "CLS Palisade S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1, first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 1. (first paragraph). There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of CLS Palisade S.à r.l.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am achtzehnten Juli.

Vor dem Notar Gérard LECUIT, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

CLS Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare (R.C.S. Luxembourg B 110.163), hier vertreten durch Frau Sandra CALVARUSO, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 14. Juli 2008, welche gegenwärtiger Urkunde, nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar, zwecks Einregistrierung beigefügt bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie oben erwähnt, erklärt alleinige Gesellschafterin zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PAISLEY S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare, die gegründet wurde laut notarieller Urkunde vom 9. März 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 881 vom 15. Mai 2007.

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Namen der Gesellschaft in CLS Palisade S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 1, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 1. (Absatz 1). Es besteht hiermit eine Gesellschaft it beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht mit der Bezeichnung CLS Palisade S.à r.l.

Kostenabschaetzung

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Ausgaben, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung anfallen, werden abgeschätzt auf neunhundert Euro (900.- EUR).

Worüber urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat die Komparentin mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. CALVARUSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2008, LAC/2008/30511. — Reçu: douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 29. Juli 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008097877/220/71.

(080112670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 51.782.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 1995 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 409 du 26 août 1995.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098349/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12402. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Dafofin Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 77.982.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dafofin FIVE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098354/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11789. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Dafofin Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 77.979.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dafofin Two S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098355/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11790. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Grant Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 84.601.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098335/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03498. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Stephens & Sons Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 98.466.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098331/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04495. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Dafofin Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 77.981.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dafofin FOUR S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008098353/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11778. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080112716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Schroeder Frères Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 75.823.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008098336/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10876. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080112752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Trimline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 29.944.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098333/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03486. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080112664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Compagnie Européenne et Africaine de Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 62.031.

Le bilan de dissolution au 02.07.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098329/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04489. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080112677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Findim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 76.659.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 811 du 7 novembre 2000.
Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Findim Group S.A.
Signature

Référence de publication: 2008098358/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11801. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Dafofin Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 77.980.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 544 du 29 juillet 2000.
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dafofin THREE S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008098356/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11792. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Gespart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 94.968.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098361/9272/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00345. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Capeste Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse München.
R.C.S. Luxembourg B 83.600.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098359/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08539. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 176.000,00.**

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008098362/2560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09025. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Chelsea GCA Realty Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.758.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098360/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10710. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Stephens & Sons Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.466.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008098330/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04493. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080112671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Georges Rech Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.849.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2008.

Pour GEORGES RECH Luxembourg S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008098386/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09436. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080113282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Sechste (6.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.527.

 —
AUSZUG

der Gründungsurkunde der Firma

EKIAM Management S.à r.l. & Cie. Sechste (6.) S.e.c.s.

Société en commandite simple, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, gegründet unter Privatschrift am 27. Dezember 2007.

Gesellschaftszweck

Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern sowie die Finanzierung von Lizenzen und Prozessen in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist ausserdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen. Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Gesellschafter und Kapitalanteile

- | | |
|--|-------------------|
| 1) EKIAM Management S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, Komplementär, | 100,- € |
| 2) Herr Dr. Erich KLOSS, Arzt, wohnhaft in D-28359 Bremen, Auf den Hornstücken 51, geboren in Bremen (D) am 07.06.1950, Kommanditist, | <u>275.000,-*</u> |
| 3) TOTAL: zweihundertfünfsiebzigttausend einhundert Euro | 275.100,- |

* Dieser Anteil wurde in Höhe von 10% eingezahlt.

Die EKIAM Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen.

Geschäftsführung, Vertretung

(1) Die EKIAM Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der EKIAM Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die EKIAM Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen....

(3) Wenn in eiligen Fällen die EKIAM Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft

Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Das erste Geschäftsjahr endet am 31.12. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (verkürztes Geschäftsjahr).

Kündigung der Gesellschaft

Die ordentliche Kündigung des Gesellschaftsvertrages ist vor Ablauf des 31.12.2014 ausgeschlossen, es sei denn, es liegt ein wichtiger Grund vor. Danach kann mit einer Frist von 3 Monaten zum Schluss eines jeden Kalenderjahres ordentlich gekündigt werden.

Liquidation der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird außer in den sonst in diesem Gesellschaftsvertrag genannten Fällen aufgelöst, wenn die Gesellschafter es mit 75% ihrer Stimmen beschließen.

Nach Ablauf des 31.12.2014 wird die Gesellschaft aufgelöst, wenn die Gesellschafter es mit der einfachen Mehrheit ihrer Stimmen beschließen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch die EKIAM Management S.à r.l.

Vollmachten für das Memorial oder Handelsregister

Der Kommanditist erteilt hiermit der EKIAM Management S.à r.l. Vollmacht, die Gesellschaft ins Memorial oder luxemburgische Handelsregister anzumelden. Es wird der EKIAM Management S.à r.l. ausdrücklich gestattet, hierzu Untervollmachten an Notare, Rechtsanwälte, Wirtschaftsprüfer oder Steuerberater zu erteilen. Des Weiteren ist die EKIAM Management S.à r.l. bevollmächtigt, verkürzte Fassungen dieses Gesellschaftsvertrages anzufertigen, um diese beim Memorial einzuregistrieren.

Münsbach, den 7. Juli 2008.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Unterschriften

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008097961/820/67.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080112777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

S Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.554.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty first day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

S Alpha S.à r.l, a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated on 21st July 2008 by deed of the undersigned notary

represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21st 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company S Beta S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "S Beta S.à r.l" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political,

economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding Signatures.

8.1 The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-a-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any one of the managers.

Art. 9. Liability Managers, indemnification.

9.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

9.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

9.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

9.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

9.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

9.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital. In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2009.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the , shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, S Alpha S.à r.l, and the notary, has subscribed and entirely paid-up the twelve hundred five hundred (12,500) shares. Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Gérard Becquer, Chartered accountant, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 April 1956, Briey, France

Graeme Stening, General Counsel, 135, MacDonald Road The Gables, Lightwater, United Kingdom, 10 May 1964, Chertsey, England

Cedric B. Stebel, Company administrator, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 5 May 1977, Virton, Belgium

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

S Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et constituée en date du [21]juillet 2008 par devant le notaire soussigné,

représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 21 juillet 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée S Beta S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «S Beta S.à r.l.» (la « Société »). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des instruments de dettes) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de

toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par chacun des gérants.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.

8.1 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique s'il y a un gérant unique, par le conseil de gérance ou par chacun des gérants.

Art. 9. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

9.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

9.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

9.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

9.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

9.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

9.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

9.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société. Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée.

Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions

collectives (ou sous réserve de la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable. A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant une modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis. A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi. Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, S Alpha S.à.r.l, et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Profession, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Gérard Becquer, Expert comptable, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 avril 1956, Briey, France

Graeme Stening, Conseiller Général, 135, MacDonald Road, The Gables, Lightwater, Royaume Uni, 10 mai 1964, Chertsey, Angleterre

Cedric B. Stebel, Administrateur de sociétés, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 5 mai 1977, Virton, Belgique

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. LAC/2008/30841. — Reçu à 0,5%: soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-quatre juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008097955/242/392.

(080112990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

PO Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.322.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and eight on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 447.882.002.

here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 25, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "PO PARTICIPATIONS S.à r.l." (the "Company") with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 131.555, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2298 dated October 13, 2007, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of April 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1543 dated June 21, 2008.

II. The Company's share capital is set at seventy-three million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 73,322,500.-) divided into seventy-three million three hundred twenty-two thousand five hundred (73,322,500) shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of ten million Euro (€ 10,000,000.-) to raise it from its present amount of seventy-three million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 73,322,500.-) to eighty-three million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 83,322,500.-) by creation and issue of ten million (10,000,000) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

The sole shareholder, K DEVELOPPEMENT, prenamed, resolved to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of ten million Euro (€ 10,000,000.-), and fully pays them up by contribution in cash in the same amount.

The amount of ten million Euro (€ 10,000,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at eighty-three million three hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 83,322,500.-) split into eighty-three million three hundred twenty-two thousand five hundred (83,322,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately fifty-five thousand Euro (€ 55,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

K DEVELOPPEMENT, une société anonyme constituée et existant selon le droit français, ayant son siège social à 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447.882.002.

ici représentée par Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «PO PARTICIPATIONS S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 131.555, et constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2298 daté du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire le 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1543 daté du 21 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-treize millions trois cent vingt-deux mille cinq cent Euro (€ 73.322.500,-), représenté par soixante-treize million trois cent vingt-deux mille cinq cent (73.322.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix millions d'Euro (€ 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-treize million trois cent vingt-deux mille cinq cent Euro (€ 73.322.500,-) à quatre-vingt-trois millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euro (€ 83.322.500,-) par la création et l'émission de dix millions (10.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

Souscription - Libération

L'associé unique, K DEVELOPPEMENT, susnommé, souscrit aux Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur totale de dix millions d'Euro (€ 10.000.000,-), et les libère intégralement par apport en numéraire du même montant.

Un montant de dix millions d'Euro (€ 10.000.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-trois millions trois cent vingt-deux mille cinq cents Euro (€ 83.322.500,-) représenté par quatre-vingt-trois millions trois cent vingt-deux mille cinq cents (83.322.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille Euro (€ 55.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 juillet 2008, Relation: LAC/2008/27018. — Reçu cinquante mille euros (50.000.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008097886/211/111.

(080112709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

ICGS-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.668.

In the year two thousand and eight, on the first of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ICGSLuxhold S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122188,

here represented by Ms. Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 30th, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ICGS-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127668, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 19 April 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1312, dated 29 June 2007 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 31 July 2007 published in the Mémorial number 3010, dated 28 December 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of forty two thousand seven hundred fifty euro (EUR 42,750.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fifty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 55,250.-) through the issue of one thousand seven hundred ten (1,710) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription and payment

The new shares have all been subscribed by Investment Circle Germany-Spain S.A., a public limited company organised under the laws of Spain, having its registered office at Ayala 66, Madrid, Spain registered with the Mercantile Registry of Madrid and with tax identification number ("CIF") A84702588, here represented by Mlle Jacqueline Picard, prenamed, by virtue of a proxy given on June 30th, 2008.

The shares subscribed by Investment Circle Germany-Spain S.A., prequalified, hereinafter referred to as the "New Shareholder", have been paid up by a contribution in cash, in the amount of four million two hundred seventy five thousand two hundred eighty-five euro (EUR 4,275,285.-), which is evidenced to the notary by a blocking certificate and which shall be allocated as follows:

- forty two thousand seven hundred fifty euro (EUR 42,750.-), is allocated to the share capital account of the Company; and

- four million two hundred thirty-two thousand five hundred thirty-five euro (EUR 4,232,535.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the above capital increase, the existing partner and the New Shareholder unanimously resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty-five thousand two hundred fifty euro (EUR 55,250.-) represented by two thousand two hundred ten (2,210) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 24,900.- Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

ICGSLuxhold S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122188, ici représenté par Mlle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de ICGS-Gemco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127668, constituée selon un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1312, daté du 19 juin 2007 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial numéro 3010, daté du 28 décembre 2007.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante deux mille sept cent cinquante euros (EUR 42.750) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à cinquante cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 55,250.-) par l'émission de mille sept cent dix (1,710) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et paiement

Les parts sociales nouvelles ont toutes été souscrites par Investment Circle Germany-Spain S.A., une public limited company, existante selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Ayala 66, Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Mercantile Registry of Madrid et ayant le numéro d'identification fiscal ("CIF") A84702588, ici représenté par Mlle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mlle Jacqueline Picard, le 30 juin 2008.

Les parts sociales ainsi souscrites par Investment Circle Germany-Spain S.A., prénommée, ci-après le "Nouvel Associé" ont été payées par un apport en numéraire, d'un montant de quatre millions deux cent soixante quinze mille deux cent quatre vingt cinq euros (EUR 4.275.285), ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat de blocage, et qui sera affecté comme suit:

- quarante deux mille sept cent cinquante euros (EUR 42.750) sont affectés au capital social de la Société; et

- quatre millions deux cent trente deux mille cinq cent trente cinq euros (EUR 4.232.535) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant dudit apport est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé existant et le Nouvel Associé décident unanimement de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 55.250,-) représentée par deux mille deux cent dix (2.210) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 24.900.- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juillet 2008. Relation LAC/2008/27413. - Reçu vingt-et-un mille trois cent soixante-seize euros quarante-trois cents (21.376,43 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008097885/211/121.

(080112719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Liftor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.141.

Par la présente, la soussignée CBS Consulting Sàrl dénonce avec effet immédiat le siège de la société Liftor SA, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg 102, boulevard de la Petrusse.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098264/1457/11.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080113367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Ivorlux, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.181.

Il résulte d'un courrier adressé à la société IVORLUX S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S. à r.l. en sa qualité d'agent domiciliaire a dénoncé le siège social avec effet au 21 mars 2008.

Pour Publication et Réquisition

Signatures

Le domiciliaire

Référence de publication: 2008098087/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2008.